



COMMERCE EXTÉRIEUR.

Les taxes américaines sur les métaux industriels suisses n'ont jamais été annulées

Christian Affolter

Les droits de douane instaurés en 2018 sont toujours d'actualité. Et les aciéristes helvétiques sont aussi sous le coup de contingents d'importation décidés par l'UE.

L'acier et l'aluminium importé aux Etats-Unis sera frappé d'une taxe douanière de 25% à partir du 12 mars, selon la décision prise lundi par le président américain. Pour l'acier, c'est le même taux que celui qui avait été instauré en 2018 par le même Donald Trump. Mais alors que cette barrière commerciale avait été supprimée pour l'Europe il y a un peu plus de trois ans moyennant un accord avec l'ex-président américain Joe Biden, elle n'a jamais cessé d'être en vigueur pour les métaux industriels provenant de Suisse. L'argumentaire de la nouvelle taxe est le même que sept ans auparavant: les acteurs locaux du secteur doivent pouvoir exploiter leurs capacités de production. «Toute hausse de droits douaniers est une opération perdant-perdant, et le consommateur en paiera la facture», déplore Philippe Cordonier, responsable romand de l'association faïtière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem). Il estime toutefois qu'il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de cette taxe sur les entreprises suisses, même s'il reconnaît qu'elles risquent d'être touchées: «La Suisse

est un pays exportateur, on vit du commerce international.»

Les deux grands aciéristes helvétiques, Swiss Steel et Stahl Gerlafingen, sont confrontés à des difficultés qui ont débouché sur des mesures de soutien de la Berne fédérale, au nom de la défense de «l'importance stratégique» de la filière et de la sauvegarde des emplois.

Double peine

Après l'accord de 2021 qui s'est traduit par la levée des taxes pour l'Union européenne (UE), les entreprises suisses se sont retrouvées doublement désavantagées. Malgré une sentence favorable en décembre 2022 de la part de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à laquelle la Suisse avait fait appel, ces pénalités sur les exportations n'ont jamais été annulées. «Nous avons essayé de l'obtenir avec l'administration Biden, mais nous n'y sommes pas parvenus», a précisé à L'Agefi le CEO de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Rahul Sahgal, qui observe que le champ d'application des nouvelles taxes est encore plus large que celui de 2018. Quant à la procédure à l'OMC, elle est bloquée suite au recours déposé par les Etats-Unis.

En parallèle, les producteurs suisses ont subi les conséquences de certaines mesures prises par l'UE en réaction aux taxes américaines. Depuis 2019, les importations de plusieurs produits d'acier sont limitées à des contingents fixés pour chaque pays exportateur. En 2024, Bruxelles a prolongé ce régime jusqu'en 2026, rappelle le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) sur son site internet. La Suisse a tenté à plusieurs reprises d'obtenir la levée de ces restrictions, en vain. Contacté, le Seco n'a pas réagi dans l'immédiat. Du côté de Stahl Gerlafingen, ces contingents se sont traduits par une baisse marquée des exportations vers l'UE en 2023, selon les indications figurant dans le rapport annuel de sa maison-mère italienne Beltrame. En revanche, ses produits ne se prêtent pas à l'exportation outre-Atlantique. Contacté, l'aciériste soleurois n'a pas souhaité s'exprimer sur les conséquences de la décision de Donald Trump. Le groupe Swiss Steel génère quant à lui environ 10% de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Il y dispose d'un site de production, Finkl Steel, à Chicago, et y importe des produits fabriqués en



Europe, mais préfère rester discret sur la répartition. Dans sa prise de position, l'entreprise cotée à la Bourse suisse rappelle que les exportations vers les Etats-Unis sont déjà frappées de taxes douanières et signale que «si de nouvelles mesures sont prises, cela pourrait changer les conditions cadre pour tout le secteur». Afin de trouver des solutions, le groupe lucernois mise sur une «collaboration étroite avec les clients».

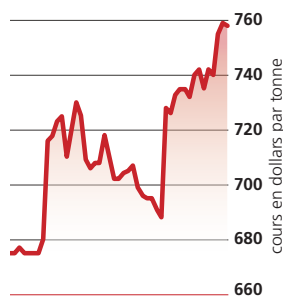
Plusieurs sites de production dans des pays de l'UE lui permettent d'atténuer les effets des contingents

sur le marché unique.

Des exemptions des taxes américaines restent possibles. Les demandes sont examinées au cas par cas, notamment en fonction de la disponibilité et de la qualité de la production aux Etats-Unis de l'article en question. «Ce n'est qu'à défaut qu'une demande d'exemption peut être acceptée», note la page du Seco consacrée aux exportations d'acier vers les Etats-Unis. Pour l'heure, il n'est pas clair si ces exceptions seront maintenues. Selon Simon Evenett,

professeur à l'IMD, plusieurs documents indiquent que ce sera le cas pour celles qui ont déjà été accordées, mais elles ne seront vraisemblablement pas renouvelées, et aucune nouvelle exemption ne devrait être consentie. Le prix de l'acier n'a pas attendu les décrets de Donald Trump pour s'apprécier: depuis décembre 2024, il a déjà grimpé de 12%.■

DES PRIX DÉJÀ SOUS TENSION



01.12 2025 02.02
Contrat à terme sur les bobines d'acier laminées à chaud du Midwest américain
Trading Economics